

**COMMUNE SAINT ALLOUESTRE
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-ALLOUESTRE régulièrement convoqué le 10 septembre 2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine AUDIC, Maire.

Etaient présents : Martine AUDIC, Marie Hélène JÉHANNO, Gérard GUILLO, Astrid MAUGUEN, Raymond PICAUD, Christian MANDART, Sébastien LEROUX, Paulette RIVOAL, Magali LE GOFF, Mickaël SEVENO, Gaël MALCOSTE, Cindy PICAUD LE ROY, Audrey CORFMAT, Sarah LE PEN et Adrien BRIANT

Absent : néant

Secrétaire de séance : Marie-Hélène JEHANNO

DELIBERATION N° 66-2026 - PRIX CONCOURS MAISONS FLEURIES 2026

Dans le cadre du concours des maisons fleuries, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les prix attribués aux lauréats du concours des maisons fleuries.

Après délibération,

Considérant que les catégories de classement sont au nombre de trois,

le Conseil municipal décide d'attribuer

- un bon d'achat de 30 € au premier de chaque catégorie,
- un bon d'achat de 20 € au deuxième et troisième de chaque catégorie,

Les factures attenantes seront prises en charge à l'article 6574 "bourses et prix".

Le Conseil municipal est, par ailleurs, informé de la nouvelle organisation de la réception « remise des prix maisons fleuries ». Dorénavant, une seule réception réunissant les candidats et membres des commissions fleurissement des trois communes : Saint-Allouestre, Moréac et Bignan est organisée à tour de rôle. Les dépenses (plant offert à chaque candidat et buffet) sont ensuite réparties équitablement entre les trois collectivités.

**Pour copie conforme,
La Maire, Martine AUDIC**

Certifié exécutoire
le

Publié le 23 septembre 2026

